



La lutte contre le **TERRORISME**



LA LUTTE contre le TERRORISME

POSITION DU GROUPE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
APRÈS LES ATTAQUES CONTRE LES ÉTATS-UNIS

MARS 2002

RESUME

La lutte contre le terrorisme et ses origines doit être basée sur les éléments suivants:

À court terme :

- actions diplomatiques en vue de garantir le maintien de l'alliance mondiale contre le terrorisme;
- fourniture d'une aide d'urgence au peuple afghan;
- mesures d'urgence visant à renforcer la sécurité des personnes à l'intérieur des frontières de l'Union;
- contribution à la **consolidation, en Afghanistan, d'un gouvernement démocratique, pluriethnique, non sexiste, aux orientations internationales et respectueux des droits fondamentaux de la personne;**
- gel des actifs financiers des organisations terroristes;
- respect des droits de la personne, y compris ceux des prisonniers de Guantanamo;

À moyen terme :

- favoriser l'adoption et la mise en œuvre d'un programme pour la reconstruction de l'Afghanistan, en coopération avec les pays voisins et visant à renforcer la stabilité dans l'ensemble de cette région du monde;
- intensification des programmes existants de coopération dans et avec les pays et régions qui ont besoin d'une assistance pour établir la stabilité;
- intensification du dialogue démocratique et politique entre responsables politiques et société civile au sein des différentes entités culturelles;
- certains conflits doivent être résolus, y compris le conflit israélo-palestinien qui alimente l'extrémisme et sert d'argument aux individus impliqués dans le terrorisme international;
- mise en place d'urgence de la **politique européenne de sécurité et de défense**, ce qui implique notamment de **rendre opérationnelle la force européenne de réaction rapide** amenée à effectuer des missions européennes conjointes de maintien de la paix;
- mise en place d'un programme véritablement européen visant à renforcer la sécurité interne, tout en garantissant le respect des droits individuels;
- réforme des organisations financières internationales (FMI, Banque Mondiale);
- lutte contre les paradis fiscaux;
- suivi de la mise en place d'une Cour pénale internationale;
- réactivation des négociations sur l'utilisation des armes légères;

À plus long terme :

- s'engager résolument à lutter contre la faim, la pauvreté et le sous-développement dans le monde au moyen de ressources adéquates;
- arrêter un programme complet d'éducation, de compréhension et de respect entre les différentes cultures et en faveur de l'intégration à tous les niveaux de la société.
- mettre en place des programmes à long terme de partenariat et de coopération intensive avec les régions européennes ou autres, dont les efforts axés sur la prospérité, la stabilité et le respect du droit ont besoin d'être soutenus;
- poursuivre le développement des instruments inhérents à une politique de sécurité commune, sur les plans intérieur et extérieur, de l'Union européenne;
- renforcer les structures internationales, en particulier les Nations unies, indispensables à l'établissement, au respect et à la mise en œuvre de normes et valeurs acceptées au plan international.

L'Union européenne doit – de pair et en étroite coopération avec les autres Etats démocratiques développés – accorder la priorité à un investissement politique et financier substantiel dans ce domaine. Faute de quoi, notre propre stabilité et notre sécurité seront en permanence et toujours plus menacées.

**La liberté et la sécurité dans un environnement international mondialisé;
responsabilité de l'Europe à l'égard de notre avenir commun**

**"Nous autres, civilisations, savons maintenant que nous sommes mortelles."
Paul Valery**

LA LUTTE contre le TERRORISME

POSITION DU GROUPE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
APRÈS LES ATTAQUES CONTRE LES ÉTATS-UNIS

MARS 2002

institutionnelles, mais aussi la perception d'un impérialisme culturel, créent un climat intenable et propice à la discrimination, à un sentiment de profonde humiliation, au fanatisme, à la violence, à la criminalité et

au terrorisme. Bien que ce dernier ait diverses racines qui vont bien au-delà de causes strictement économiques, la détérioration de la conjoncture économique apparaît souvent comme une alliée des terroristes qui poursuivent leurs propres buts et objectifs. Nous devons savoir que le terrorisme est également, dans une très large mesure, un problème européen, comme on a pu le constater récemment encore en Irlande, en Espagne et en France. Une coopération régionale inscrite dans un cadre global, un dialogue des cultures fondé sur des normes universelles et le respect du droit international doivent, associés à des pouvoirs exécutoires, faire partie intégrante d'une stratégie globale en matière de sécurité.

Aux côtés des États-Unis, l'Union européenne et ses États membres ont approuvé la formation d'une nouvelle alliance mondiale contre le terrorisme. Si l'action de cette alliance comporte différents volets, elle est néanmoins principalement axée sur un engagement à long terme visant à garantir la paix, la stabilité, la prospérité et la justice. Au sein de cette alliance, l'Union européenne ne peut se satisfaire de l'unilatéralisme américain. Elle a un rôle spécifique à jouer.

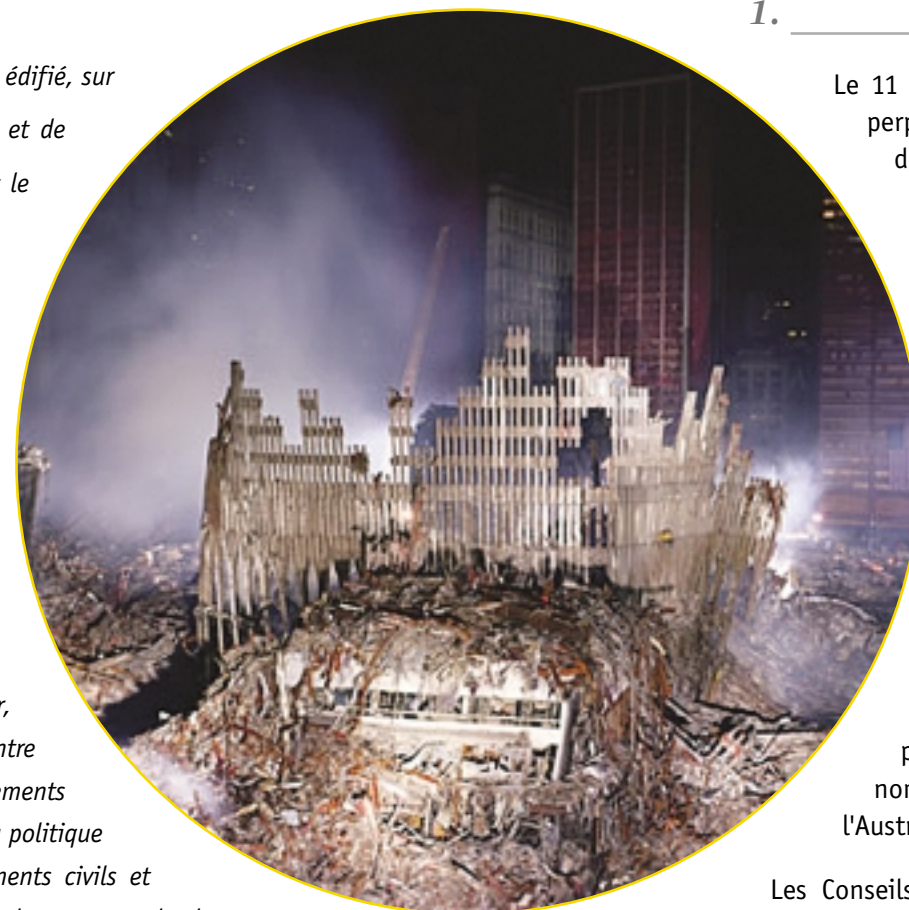


INTRODUCTION

Au cours des cinquante dernières années, l'Union européenne et ses États membres ont édifié, sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, un espace de paix, de stabilité politique et de prospérité économique qui peut être pris en exemple par le reste du monde. À travers le processus de l'élargissement, une coopération active avec les pays de l'ex-Union soviétique, la mise en œuvre du pacte de stabilité pour les Balkans et des relations privilégiées avec les pays méditerranéens, l'Union européenne cherche à surmonter les divisions de la guerre froide et à étendre la paix, la stabilité et la prospérité à l'ensemble de l'Europe.

La faim et le sous-développement, la répression et la prolifération des armes de destruction massive ou des armes légères et individuelles, la criminalité internationale et le terrorisme sont en contradiction flagrante avec les valeurs et les convictions sur lesquelles a été édifiée l'Union européenne. Celle-ci, faisant elle-même l'expérience du terrorisme sur son propre territoire, se trouve contrainte d'agir, d'assumer ses responsabilités et de s'engager à promouvoir la paix, à lutter contre l'injustice et les inégalités. Si l'on veut que l'action de l'UE soit efficace et que ses engagements soient respectés, il importe de veiller au développement politique et institutionnel de la politique étrangère et de sécurité de l'Union, et de mettre rapidement en place des instruments civils et militaires efficaces qui permettront de renforcer sa capacité d'action, dans le respect de la législation et des conventions internationales.

La pauvreté et le sous-développement, la violation des libertés fondamentales et l'existence d'inégalités



1.

Le 11 septembre 2001, une agression terroriste épouvantable et sans précédent a été perpétrée aux États-Unis, faisant des milliers de victimes innocentes. Les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont condamné ces attaques dans les termes les plus vigoureux, en déclarant que ces actes terroristes devaient être considérés comme une attaque armée, comme une agression contre toutes les sociétés ouvertes, démocratiques et multiculturelles, et qui portait gravement atteinte à la paix, à la stabilité et à la sécurité internationales.

2.

Le Conseil de sécurité des Nations unies (résolution 1368 (2001)) a appelé tous les États "à travailler ensemble de toute urgence pour traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attaques terroristes", en soulignant que "ceux qui portent la responsabilité d'aider, soutenir et héberger les personnes visées devront rendre des comptes". Sur la base de cette résolution, une vaste coalition internationale a été mise en place, qui a permis aux États-Unis de rallier à leur cause plus de cinquante États, dont les pays membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion et de nombreux autres pays, tels que la Russie, la Chine, le Japon, l'Inde, le Pakistan, l'Australie, le Canada et même Cuba.

Les Conseils européens de Bruxelles et de Gand ont réaffirmé la solidarité concrètement témoignée par l'Union européenne avec le peuple américain et l'engagement de l'Union au chapitre de la lutte contre le terrorisme.

La solidarité et le soutien témoignés à l'égard des États-Unis ont également fourni à l'Union européenne l'opportunité d'examiner avec ceux-ci le champ de leurs actions.



3.

Le succès d'une alliance mondiale contre le terrorisme dépend, dans une très large mesure, de la capacité de l'Europe à y intégrer notamment ses pays voisins et à associer à cette stratégie des nations aussi diverses que la Russie, l'Iran et les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La possibilité d'établir de nouveaux liens politiques et économiques avec ces pays, les avancées décisives vers un règlement de la crise au Proche-Orient et un soutien accru aux réformes économiques et sociales indispensables dans ces pays, revêtent, à cet égard, une importance cruciale.

Parallèlement à cette stratégie politique, l'Europe se doit d'insister pour que le respect des droits de la personne soit considéré comme une condition préalable, à long terme, de la stabilité. La capacité de l'Europe à engager et à renforcer ce dialogue doit être le couronnement indispensable des actions militaires, judiciaires et policières qui permettront de lutter contre le terrorisme. Dans le cadre de ce dialogue, la préférence devra être accordée à une voix européenne commune.

C'est dans ce cadre qu'il importe de développer la diplomatie parlementaire et de multiplier les contacts avec le tiers monde par l'intermédiaire du Parlement européen aussi bien qu'à travers les parlements nationaux. Plus ces contacts se dérouleront sur un pied d'égalité, plus ils favoriseront un dialogue sincère entre les parties intéressées et seront à même de contribuer à une meilleure compréhension mutuelle des positions respectives.

7.

L'Union européenne devrait inscrire à son ordre du jour un débat sur l'instauration éventuelle d'une politique commune de défense relevant de la compétence de la Communauté, qui fournirait un cadre propice au développement des capacités dont l'UE a besoin pour faire face à une crise au plan de la sécurité. **L'UE devrait combler le fossé institutionnel et soumettre des propositions positives qui permettront d'agir dans le domaine de la sécurité, conformément à un traité sur l'Union plus adapté à la réalité des problèmes que nous connaissons actuellement.** Dans le même temps, les États membres devraient se conformer aux engagements contractés lors du Sommet d'Helsinki quant à la mise en place d'une force militaire de réaction rapide.

8.

Les attaques au moyen de courrier contaminé à l'anthrax ajoutent un nouveau chapitre aux menaces terroristes aux États-Unis et éventuellement ailleurs dans le monde. Il y a un besoin urgent de s'attaquer aux menaces terroristes d'attentat à l'arme chimique sous les auspices des Nations unies, la résolution du Parlement européen sur la Convention sur les armes biologiques et à toxines adoptée le 15 novembre 2001 répond à cette question.

Dans le cadre de l'Union européenne, la réponse à la menace du bioterrorisme doit être basée sur une approche intégrée. La collecte et l'analyse des informations, l'évaluation des risques, le système d'alerte précoce, la gestion de la crise et l'information du public doivent faire partie de cette approche. Les États membres doivent être équipés de "Centers for Disease Control" (centres de contrôle des maladies) comme ceux qui existent déjà aux États-Unis et ces centres devraient collaborer entre eux au niveau européen.

LA LUTTE contre le TERRORISME

POSITION DU GROUPE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
APRÈS LES ATTAQUES CONTRE LES ÉTATS-UNIS

MARS 2002

4.

Pour la première fois de son histoire, le Conseil de l'Atlantique Nord a estimé que l'agression précitée devait être considérée comme un acte relevant de l'article 5 du traité de Washington, qui stipule que chaque partie assistera la partie attaquée en prenant aussitôt toutes les actions jugées nécessaires.

Bien que la plupart des États membres de l'UE soient, d'une façon ou d'une autre, concernés par la décision tendant à la mise en œuvre de l'article 5 et tenus de fournir une assistance militaire aux actions décidées par les États-Unis, cette décision n'en relève pas moins entièrement de la responsabilité de l'OTAN et de ses États membres. Or, après que cette décision ait été prise, l'OTAN n'a pas été directement impliquée dans les opérations militaires en Afghanistan.

5.

Même dans l'hypothèse d'un développement ultérieur de l'initiative européenne commune de sécurité et de défense, les actions de l'UE seront, à ce stade, limitées à des missions dites de Petersberg, c'est-à-dire des opérations de maintien de la paix. **L'exclusion actuelle de l'Union européenne de toute responsabilité militaire ne réduit pas pour autant ses devoirs, ses responsabilités et les possibilités qui s'offrent à elle.** C'est à l'Union qu'il appartient de prendre toutes les mesures politiques, civiles, économiques et militaires qui relèvent de sa compétence.

6.

L'Union européenne peut et doit jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme, pour améliorer la sécurité tout en sauvegardant les valeurs de la démocratie, des droits de la personne et de la liberté, pour empêcher que l'escalade des conflits ne devienne une cause et un alibi pour de nouvelles attaques terroristes et pour construire un monde fondé sur la solidarité et le multilatéralisme.



4



5

LA LUTTE contre le TERRORISME

POSITION DU GROUPE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
APRÈS LES ATTAQUES CONTRE LES ÉTATS-UNIS

MARS 2002

9.

Ces attaques terroristes et les actions correspondantes ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'un conflit entre l'Est et l'Ouest, ni entre le Nord et le Sud, entre la chrétienté et l'islam ou entre Israël et ses alliés, d'une part, et les Palestiniens et leurs alliés, d'autre part. Ces attaques terroristes visent à la déstabilisation de tous, indépendamment de la race, de la religion ou de l'origine. Le but des terroristes, comme le prétendent certains idéologues occidentaux, est de faire croire qu'il s'agit d'une lutte entre cultures et civilisations, ou pire encore, entre religions. Nous récusons ces simplifications hâtives et dangereuses. **Il y a aujourd'hui un accord entre les peuples sur les valeurs fondamentales - liberté, respect des droits de la personne, solidarité, consolidation de la démocratie, etc. - qui doit unir les États de droit dans leur lutte contre l'intolérance. Ce noyau de civilisation commun, même s'il est inégalement compris ou conscient, reste le seul vecteur historique pour parvenir à un monde libre, solidaire et débarrassé du fanatisme et de l'extrémisme.** Toutes les cultures sont aujourd'hui interpellées par les événements du 11 septembre. Notre rôle est d'aider, partout, les forces du progrès et du dialogue à lutter contre ceux qui veulent détruire les fondements de la civilisation démocratique. **Loin de diviser l'humanité en camps antagonistes, sous prétexte de différences culturelles irréductibles, la lutte contre le terrorisme doit au contraire rapprocher les peuples mobilisés autour de la seule cause qui vaille - et qui est celle de notre Europe - la cause de la justice pour l'ensemble de l'humanité.**

10.

L'Union européenne doit poursuivre ses efforts. Elle **doit** en conséquence également **accroître ses efforts pour réformer et réorienter les institutions de gouvernance économique globale comme l'OMC, la Banque mondiale et le FMI dans le sens d'une gouvernance démocratique et d'une promotion plus efficace de la stabilité globale, de la justice sociale et de l'éradication de la pauvreté.** Par l'intermédiaire de l'OMC, notamment, l'UE doit promouvoir des échanges plus libres et plus justes comblant l'écart entre les pays développés et les pays en développement. **Après Doha, l'UE devrait également contribuer au renforcement de l'OIT.**

En termes d'aide au développement, il doit être prévu un calendrier contraignant pour chaque État membre et pour l'ensemble de l'Union européenne afin de parvenir à une contribution de 0,7% du PIB ainsi

qu'un calendrier pour l'annulation de la dette du tiers monde. Ces mesures sont essentielles pour éviter la division du monde en deux catégories : d'un côté les pays industrialisés et très riches et de l'autre les pays très pauvres en voie de développement.

L'Union européenne a une responsabilité particulière en ce qui concerne le développement de bonnes relations avec les populations musulmanes, que celles-ci résident dans les pays de l'Union européenne ou ailleurs dans le monde. En outre, il est de notre intérêt de maintenir et de développer la communication avec les forces progressistes dans les pays islamiques. Ce n'est que par ce moyen qu'il y aura, à long terme, une collaboration culturelle, économique et politique fructueuse avec ces pays. Dans ce contexte, **il est particulièrement nécessaire que nous renforçons notre coopération avec les pays méditerranéens, le Moyen-Orient, les pays d'Asie centrale et les pays riverains de la Mer Noire, qui souhaitent vivement coopérer plus étroitement avec l'UE.**

Enfin, il apparaît clairement à tous que la crise permanente au Proche-Orient joue un rôle clef dans ces questions difficiles. Les efforts de l'Union européenne et les initiatives constantes des Socialistes dans cette région doivent être poursuivis avec la plus ferme résolution, malgré l'apparente impasse actuelle provoquée par la réticence du gouvernement israélien à accepter une solution basée sur la coexistence pacifique des deux communautés et la création de deux États et l'importance évidente de l'arrêt des attaques suicides par l'Autorité Palestinienne.

11.

Pour une solution durable au problème du terrorisme, nous devons voir au-delà de la nécessité immédiate de rendre justice en punissant les auteurs de l'horrible crime perpétré le 11 septembre contre le peuple américain. Afin de réduire le niveau du conflit et éventuellement d'éliminer le conflit armé, des efforts sérieux de réconciliation entre les peuples doivent être entrepris au niveau international, parallèlement aux actuelles opérations militaires. Les nations industriellement avancées doivent abandonner l'illusion catastrophique d'avoir toujours raison en tout, de n'avoir aucune responsabilité majeure dans les malheurs du monde, notamment du tiers monde. Les mécanismes politiques internationaux doivent être réactivés afin d'apporter des solutions là où la dépendance exclusive vis-à-vis des marchés des capitaux a échoué de façon particulièrement significative. Les monnaies doivent être renforcées contre la mauvaise gestion gouvernementale mais aussi contre l'abus de la libéralisation des transferts de capitaux au niveau international qui, en de nombreux cas, a dégénéré en spéculation effrénée. Le secteur privé, particulièrement dans les économies avancées, doit au moins répondre du coût total de ses activités financières, commerciales et de production; si la tâche de mettre fin à la pauvreté dans le monde doit être entreprise sérieusement, le secteur privé ne doit plus être autorisé à tirer profit de ses truquages environnementaux, fiscaux et financiers comme il l'a fait dans le passé. **Des mesures telles que le contrôle des mouvements de capitaux ou la taxe Tobin, prises très au sérieux par les dirigeants politiques du tiers monde, doivent être examinées avec une réelle volonté de trouver de véritables solutions au problème qu'ils soulèvent. Seule une perception radicalement nouvelle de la politique sociale et économique a une chance de faire évoluer les mécanismes de la vie internationale de la violence vers la voie de la paix. Les efforts en vue d'éliminer les paradis fiscaux doivent être intensifiés. Le modèle social européen peut inspirer les pays en voie de développement et ses idées de base « exportées ».**



6



7



12.

Le 11 septembre 2001, le débat sur la sécurité a pris un tournant radical. Pour la première fois depuis la guerre de Sécession de 1861-1865, des villes américaines ont subi des attaques où des milliers de personnes ont péri. Le mythe de l'invincibilité américaine a été brisé et dans le pays qui parlait d'édifier un « bouclier antimissile » de très haute technologie, quatre avions civils ont été capturés de force dans trois aéroports différents et ont été lâchement utilisés comme torpilles humaines volantes.

Il convient également de souligner que, si elle visait les États-Unis, il semble que l'attaque ait été préparée dans une large mesure sur le territoire d'États européens, plus particulièrement en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie et au Royaume-Uni.

Pour ces raisons, les sommets européens de Bruxelles et de Gand ont décidé d'accélérer le processus de coopération judiciaire décidée lors du Conseil européen de Tampere.

Les attaques terroristes obligent l'Union à prendre un certain nombre de mesures concrètes en ce qui concerne les politiques intérieures et extérieures de l'UE, tandis que les limites entre ces deux domaines deviennent de plus en plus ténues. Ces mesures concernent la lutte contre le terrorisme, la création d'un véritable espace judiciaire européen, le renforcement des efforts de l'UE en matière de renseignements et le développement de la politique étrangère et de sécurité commune.

Les premières mesures de lutte contre le terrorisme ont été décidées dans l'Union européenne, et dans les États membres la mise en œuvre du plan d'action contre le terrorisme a été engagée.

Les citoyens européens attendent une réponse unitaire de l'Union européenne à la menace du terrorisme. Or les "piliers" de la politique étrangère et intérieure au sein de l'Union européenne ne suffisent pas pour lutter efficacement et totalement contre le terrorisme.

Il faut développer une politique générale de sécurité intégrant des éléments des deux piliers et la soumettre à l'examen démocratique du Parlement européen.

13.

La lutte immédiate contre le terrorisme, que ce soit en Europe ou au niveau international, doit être menée principalement dans le domaine de la justice et des affaires intérieures en s'assurant qu'elle influe nettement sur les domaines de la politique extérieure et de la sécurité. Cela n'est pas contradictoire mais complémentaire. Il est clair que les bombardements en Afghanistan n'ont pas résolu le problème fondamental du terrorisme. Nous devons développer une approche plus exhaustive basée sur les éléments suivants:

- ▶ Afin de garantir le droit des citoyens à la vie, à la liberté et à la sécurité, comme prévu dans le traité sur l'Union, notre meilleur instrument **est une coopération étroite dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.** Après le 11 septembre, cette nécessité est devenue plus évidente.
- ▶ Les États membres doivent reconnaître la nécessité de mécanismes plus flexibles et plus efficaces et d'un fonctionnement plus démocratique des politiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Nous soutenons **l'intégration de ces politiques dans le cadre communautaire** en utilisant la procédure prévue à l'article 42 du TUE.
- ▶ Nous soutenons les décisions prises par le Conseil européen extraordinaire du 21 septembre 2001:
 - faire d'Europol une agence opérationnelle fournissant des échanges d'informations efficaces et dotée d'une capacité opérationnelle; Europol doit agir sous contrôle judiciaire et parlementaire;
 - créer Eurojust et mettre en œuvre les mécanismes de la coopération judiciaire;
 - adopter la législation européenne en matière d'enquêtes et d'arrestations;
 - poursuivre le processus de rapprochement des législations nationales en matière de délits à caractère transnational comme indiqué à l'article 29 du TUE;
 - assurer un suivi permanent afin de garantir l'efficacité, ainsi que le respect des droits de la personne.

Une efficacité accrue signifie moins de sacrifices en termes de liberté et de droits individuels. La coopération au sein de l'Union permet de protéger plus efficacement les libertés que le terrorisme tente de détruire.

La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures doit faire partie de l'agenda externe de l'Union européenne. La coopération entre les gouvernements aux fins de l'application des lois et du renforcement de la coopération policière et des services de renseignement doit faire partie intégrante de notre lutte contre le terrorisme, tant au plan européen qu'international.

L'Union européenne dispose de nouveaux instruments juridiques et financiers pour aider les réfugiés. La directive pour la protection temporaire des réfugiés et le Fonds européen pour les réfugiés nous donnent les moyens de soutenir les réfugiés tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers, moyens qui devraient déjà être appliqués si nécessaire même s'ils demeurent au stade de la transposition.

La lutte contre la discrimination prévue dans l'Agenda de Tampere et la législation en la matière a été en majeure partie adoptée. Elle est sur le point d'être transposée dans les législations nationales, même si les nombreuses dérogations que les États membres ont pu obtenir aux propositions initiales de la Commission risquent d'affaiblir la lutte contre la discrimination. Cette législation sera particulièrement utile pour lutter contre le racisme et la xénophobie. La législation commune prévue à Tampere en ce qui concerne la politique d'immigration doit être développée.

LA LUTTE contre le TERRORISME

POSITION DU GROUPE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
APRÈS LES ATTAQUES CONTRE LES ÉTATS-UNIS

MARS 2002



LA LUTTE contre le TERRORISME

POSITION DU GROUPE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
APRÈS LES ATTAQUES CONTRE LES ÉTATS-UNIS

MARS 2002

volonté de chacun et de chaque pays d'être un membre à part entière d'une démocratie globale résolvant en commun les défis auxquels elle est confrontée. **Le XXI^e siècle sera celui de la communauté et de la coopération globale, et non de l'unilatéralisme et de l'isolement.**



L'Union européenne a potentiellement un rôle important à jouer en matière de gouvernance globale. En regardant vers l'avenir et en utilisant l'expérience qu'elle a acquise en construisant des ponts entre d'anciens ennemis, l'Europe aura de réelles opportunités d'être le moteur d'un changement positif. Les mesures punitives doivent, à un certain moment, aboutir à l'ouverture d'un dialogue interculturel constructif. C'est dans ce domaine que l'Europe peut exceller.

Comment allons-nous gérer une société globale où les religions et les cultures se trouvent imbriquées, en raison de l'accroissement de la mobilité et des mouvements de population ou d'une plus grande visibilité résultant d'une plus grande pénétration des médias? C'est à notre avis une question clé de l'âge de la globalisation à laquelle il convient de donner l'importance qu'elle mérite.

L'élément essentiel de notre approche de la politique culturelle et de sa présentation au public devrait être de proposer que le principe d'hétérogénéité soit valorisé par rapport au principe d'homogénéité. Notre politique doit s'inscrire dans la notion d'unité dans la diversité. Nous devons tous reconnaître que la récente image traditionnelle (et plutôt péjorative) de la culture comme domaine politique feutré n'est, dans le contexte global actuel, plus défendable.

14.

Nous devons reconnaître que ces attaques terroristes ont engendré la peur et l'inquiétude parmi les populations, en particulier aux États-Unis, mais aussi en Europe et ailleurs dans le monde. La demande de sécurité, de protection et de mesures directes de la part des citoyens ne doit pas être négligée. La peur n'élimine pas le danger et peut induire en erreur. Le risque zéro n'existe pas et il ne sera pas possible d'exclure complètement les attaques terroristes à l'avenir à moins de nous transformer en un État policier totalitaire. Les extrémistes comme ceux qui ont commis ces crimes impensables à New York et à Washington trouveront toujours des moyens de profiter de la vulnérabilité inhérente à notre société ouverte. Il convient de **mettre constamment l'accent sur le fait que l'ouverture et la démocratie constituent les valeurs fondamentales de notre société et par conséquent la justification de notre lutte contre le terrorisme.** Parallèlement, nos libertés et nos droits démocratiques doivent être protégés contre une réaction disproportionnée des forces de police et de sécurité, afin de ne pas porter préjudice aux fondements de notre société ouverte que nous voulons défendre. L'Union européenne doit demeurer un exemple pour le reste du monde en matière de promotion de la démocratie, de la justice et de la stabilité politique, économique et sociale.

15.

Un grand nombre des préoccupations sous-jacentes, dont on dit qu'elles alimentent les réseaux terroristes au Moyen-Orient et ailleurs, sont liées à ces éléments religieux et culturels rigides qui sont hostiles au concept de la confiance mutuelle, du dialogue et de la tolérance.

La lutte contre le terrorisme fait partie de la quête générale d'une meilleure gouvernance mondiale. Le 11 septembre a prouvé que nous avons plus que jamais besoin d'une démocratie globale fonctionnant correctement et même d'un "État-providence" mondial capable de satisfaire les besoins fondamentaux des populations. La gouvernance globale est plus qu'un simple supplément de règles et d'institutions plus fortes démocratiquement et organisées sur la base de la représentation. Elle signifie aussi une répartition socialement équitable, des économies de marché "humaines" et la garantie d'une sécurité adéquate. Plus que jamais, nous dépendons de la



16.

La campagne d'Afghanistan a été un succès pour l'alliance internationale et aussi, naturellement, pour l'opposition dans ce pays. Mais il n'est pas certain que les réseaux qui ont rendu possibles les attaques du 11 septembre aient été détruits. Cette incertitude est à la base de la crainte que de nouvelles attaques terroristes encore plus dramatiques puissent se produire. Le terrorisme international, bien qu'affaibli, semble toujours latent et son principal objectif, qui est de bouter les Américains hors des pays islamiques, n'est pas atteint. Les bombes sont impuissantes à mettre fin à cette menace; c'est la tâche de la police, des services secrets et, plus généralement, des autorités judiciaires. Le public est en droit d'être informé des progrès réalisés dans ce domaine. L'UE, à juste titre, a décidé que le terrorisme appelle une réponse européenne et, par conséquent, elle doit rendre compte de ses efforts, d'abord en ce qui concerne la protection et la sécurité dans les domaines relevant de sa responsabilité, mais également de ses efforts à l'échelle mondiale.

Les Américains ont déjà déplacé leur action vers d'autres pays, en commençant par les Philippines, sans exclure la possibilité d'engagements dans d'autres régions. Le Président Bush a été très clair dans son discours sur l'état de l'Union. Selon l'administration américaine, l'effondrement des talibans ne signifie pas la fin du parrainage du terrorisme par certains États. À son avis, le terrorisme international ne peut opérer sans le parrainage d'un État. Par ailleurs, nous n'en connaissons pas la dimension actuelle. **L'UE doit examiner cette question dans le cadre de la PESC, comme elle a déjà commencé à le faire, et exprimer clairement son propre concept de sécurité et de paix dans le monde et de règlement des conflits qui, au-delà de la solidarité à l'égard des États-Unis après le 11 septembre, peut se traduire par une position spécifique de l'UE.**

Nous devons identifier les critères qui serviront de base à notre définition d'un terrorisme parrainé par un État, ainsi que les mesures que nous sommes prêts à prendre pour le combattre, par exemple dans les domaines politique, diplomatique, économique et militaire. À cet égard, nous rejetons le point de vue simpliste définissant certains pays comme faisant partie de "l'axe du mal" et de ce fait justifiant une intervention militaire contre eux.

L'Europe doit agir en tant que partenaire des États-Unis. Nous devons presser les États-Unis d'être aussi intransigeants à l'égard du terrorisme international que des causes réelles du terrorisme et d'agir dans le cadre de la coopération multilatérale et du respect des partenaires. L'Europe doit faire valoir le point de vue selon lequel la stratégie consistant à remplacer des régimes grâce à de nouvelles guerres sans fournir la preuve d'un parrainage du terrorisme et sans convaincre la coalition mondiale de cette stratégie, doit être combattue au moyen d'arguments solides.

**Pervenche Berès, Présidente du Groupe de travail sur le terrorisme
Jan Marinus Wiersma, Rapporteur du Groupe de travail sur le terrorisme**

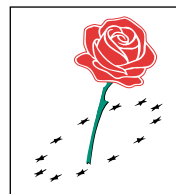


GROUPE PARLEMENTAIRE
DU PARTI
SOCIALISTE EUROPÉEN

PARLIAMENTARY GROUP
OF THE PARTY OF
EUROPEAN SOCIALISTS

FRAKTION DER
SOZIALDEMOKRATISCHEN
PARTEI EUROPAS

GRUPO PARLAMENTARIO
DEL PARTIDO
SOCIALISTA EUROPEO



PARLEMENT EUROPÉEN

RUE WIERTZ - B-1047 BRUXELLES
TEL.: +32 2 284 21 11
TEL. STRASBOURG: +33 3 88 17 40 01
INTERNET: <http://www.socialistgroup.org>